



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'obsolescence programmée, la réparabilité et la durabilité des produits absente des discussions internationales.

Montréal, le 31 janvier 2023 - À la suite de la demande d'Équiterre au gouvernement québécois de déposer un projet de loi concernant l'obsolescence programmée, la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) appuie la démarche de l'organisme environnemental et aimerait apporter son avis sur les discussions internationales à ce sujet.

L'heure n'est plus à la discussion, mais à l'action! Les chefs d'État et les principaux leaders mondiaux se sont réunis à Montréal au mois de décembre dernier, pour la Conférence des Parties (COP15) sur la protection de la biodiversité. La CACQ s'est désolée de l'absence de discussion concernant l'obsolescence programmée, la réparabilité et la durabilité des produits.

La COP15 de Montréal devait se concentrer sur cinq principaux facteurs humains mettant en danger la biodiversité : l'exploitation des terres et des mers, la surexploitation des ressources biologiques, le changement climatique, la pollution et les espèces non indigènes envahissantes.

Selon la Coalition, qui avait publié un mémoire à cet effet en 2020, le manque d'encadrement législatif quant à l'obsolescence programmée, la réparabilité et la durabilité des produits serait en grande partie responsable de quatre de ces facteurs.

La Coalition poursuit deux objectifs à travers ses revendications : contrer les pratiques commerciales déloyales (obsolescence planifiée) et prolonger la durée de vie des produits dans le cadre de l'économie circulaire et durable.

L'irréparabilité et la trop courte durée de vie de la majorité des produits aboutit à une exploitation abusive de nos ressources naturelles et donc à une pollution grandissante de la planète. Ces conséquences ont un impact direct sur les changements climatiques qui menacent l'humanité et la biodiversité de la planète. Pourtant, autant dans les rencontres internationales concernant le climat (COP27) que celles concernant la biodiversité (COP15), comment faire de réelles avancées sans discuter de cet enjeu?

Comment protéger les aires marines, un des sujets principaux de cette COP15, sans discuter des « îles de plastique » qui se forment dans nos océans et qui sont suralimentées par les multiples déchets causés par l'obsolescence programmée ?

Comment protéger la biodiversité terrestre alors que l'exploration des sites d'extraction de ressources naturelles, pour remplacer sans cesse nos divers appareils technologiques, électroménagers et autres, ne fait que se multiplier sans autre considérations ?

Pourtant, depuis 2015, une loi existe en France sur la durabilité des produits.

L'Union Européenne s'est également attaquée, en 2020, à l'obsolescence programmée concernant les appareils de téléphonie cellulaire et la durée de vie de leur batterie.

Au Québec, en avril 2019, le projet de loi 197 était déposé à l'Assemblée nationale; il visait à modifier la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens.

La CACQ a alors proposé plusieurs pistes législatives, basées sur ce qui se fait ailleurs dans le monde. « *Malheureusement, nous attendons toujours la suite du projet de loi. Le Québec est en train de manquer le bateau comme précurseur d'une législation proactive misant sur l'économie circulaire et la lutte aux changements climatiques* » de constater Jacinthe Nantel de l'ACEF des Basses-Laurentides, membre de la Coalition.

Toutefois, ces lois à la pige, comme l'Union européenne et la France qui s'attaquent aux fournisseurs de téléphonie cellulaire, bien que nécessaire, ne peuvent être suffisantes. La COP15 était une excellente plateforme pour soulever cet enjeu et l'attaquer de front en adoptant des stratégies internationales pour lutter contre ce fléau.

Il ne reste plus beaucoup de temps, selon les scientifiques, pour bloquer la hausse de la température et pour sauver notre biodiversité, si importante à l'écosystème terrestre, dont l'humain fait partie. Il est donc urgent que les dirigeants mondiaux adressent les vrais enjeux, comme celui de l'obsolescence programmée, de la durabilité et la réparabilité des produits. La Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) lance un appel mondial à agir sur cet enjeu capital.

La Coalition des associations de consommateurs du Québec est un regroupement de 21 associations de consommateurs à travers le Québec, dont la mission vise la défense collective des droits et des intérêts des citoyen.nes consommatrices et consommateurs québécois.es.

- 30 -

Contact média :
Laurence Marget, directrice générale
581 982-4428
direction@cacq.ca